

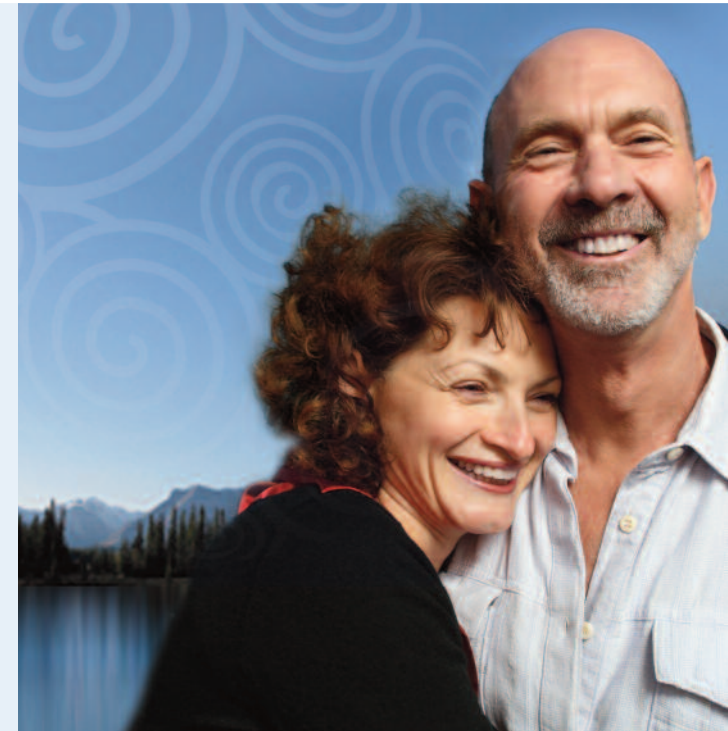
Acceptation garantie

Garantie de base en cas de décès

- › La garantie de base protège votre famille si le décès est attribuable à une cause naturelle. Pendant les deux premières années, elle correspond au montant des primes versées plus un intérêt de 5 %, après quoi elle équivaut au montant intégral de la prestation prévue au contrat, sans jamais diminuer.
- › La garantie de base ne couvre pas le décès attribuable à un suicide pendant les deux premières années. Dans un tel cas, toutes les primes sont remboursées en entier.
- › La garantie en cas de décès par accident prévoit le versement du double de la prestation, et ce, dès l'entrée en vigueur de la protection.

Pour obtenir de plus amples détails sur l'assurance vie à acceptation garantie Alternative, communiquez avec votre conseiller en sécurité financière de l'Industrielle Alliance.

**Bénéficiez d'une protection
rassurante dès aujourd'hui!**



L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.



**Votre partenaire
de confiance.**

www.inalco.com



Une protection accessible à tous

Parce que nous croyons que toute personne devrait être admissible à une assurance vie, nous avons conçu une protection financière simple, complète et accessible à tous. L'assurance vie Alternative convient à tous ceux qui souhaitent bénéficier d'une protection financière en cas de décès et qui ne veulent pas se soumettre à des examens médicaux ou à tous ceux qui, en raison de leur état de santé, ne peuvent souscrire une assurance vie régulière.

- › Pour les gens âgés de 80 ans ou moins – Vous pouvez bénéficier d'une protection financière pour ne pas laisser vos êtres chers aux prises avec des dépenses imprévues à votre décès.
- › Pour les enfants âgés de 6 mois et plus – Si votre enfant n'a pas eu le privilège de venir au monde et de grandir en santé ou que, pour toute autre raison, il n'est pas admissible à une assurance vie régulière, Alternative se veut une solution transitoire, le temps pour lui de recouvrer la santé.

L'assurance vie Alternative vous offre la tranquillité d'esprit, quoi qu'il arrive

- › **Aucun examen médical**
- › **Aucun test sanguin**
- › **Aucune radiographie**
- › **Acceptation garantie**
- › **Aucune augmentation de vos primes**



Alternative propose une protection allant de 5 000 \$ à 50 000 \$, selon vos besoins personnels. Ainsi, vos proches pourront régler les dépenses liées à votre décès ou mieux, vous pourrez laisser un héritage à vos êtres chers.

Votre protection double en cas de décès accidentel

Pour minimiser les imprévus à la suite d'un décès par accident, votre protection Alternative inclut une garantie en cas de décès accidentel. Avec une telle protection, votre capital assuré est doublé automatiquement si votre décès est causé par un accident.

Vos primes n'augmenteront jamais, c'est garanti!

Votre montant assuré et vos primes sont entièrement garantis, ce qui est rassurant, car même si votre état de santé se dégrade au fil des ans, vos primes n'augmenteront jamais.

Vous avez la possibilité de régler les primes par prélèvements bancaires mensuels ou en un seul paiement annuel.

Plusieurs choix de protections

Selon vos besoins, vous pouvez choisir l'une ou l'autre des protections suivantes :

- 1 Un montant de protection uniforme qui demeure toujours le même
- 2 Un montant de protection uniforme qui prévoit la cessation du paiement de vos primes après 20 ans
- 3 Un montant de protection indexé à 3 % pour maintenir votre capital assuré au même niveau que l'inflation

L'assurance vie Alternative peut aussi être souscrite à titre de protection temporaire. Les caractéristiques du produit sont alors légèrement différentes.

